



Règlement du Championnat Régional Eau Plate Petits de l'Occitanie P-M 2024/2025

Cette compétition « *Championnat Régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée* » est organisée par la LIGUE FFSS Occitanie P-M avec l'appui du club « Club de Sauvetage et Secourisme Muretain ». Elle est inscrite au calendrier fédéral.

**Elle se déroulera le 3 mai 2025 après-midi et le 4 mai 2025 matin
(engagements ouverts du 23 avril au 30 avril).**

Conditions d'engagement

- Compétition ouverte aux compétiteurs des catégories « Avenir à Poussin et Master » licenciés dans un club de la Région Occitanie P-M.
 - **Pour les catégories « Avenirs et Poussins » : avoir réalisé et validé l'épreuve (sans disqualification) sur une compétition départementale.**
 - **Pour les catégories « Masters » : aucune condition qualification.**
 - Les dernières compétitions présent en compte seront celles en date du **20 avril 2025.**
- Attention, deux compétitions ouvertes : une pour les (Avenirs/Poussins) et une pour les (Masters).**

Lieu de de la compétition

Centre aquatique Aqualudia
80 Ave Bernard IV
31600 MURET

Nombre de couloirs : 6
Profondeur bassin : 1,20m et 2m

Programme de de la compétition

Jour 1 (3 mai)

Ouverture des portes : 13h
Début des épreuves : 14h30
Épreuves : 50 bouée tube, 25m mannequin, relais bouée tube (couru en 4x25m)

Jour 2 (4 mai)

Ouverture des portes : 8h
Début des épreuves : 9h
Epreuves : 50m combiné, 50m mannequin palmes, 100m SLS

Règlement des épreuves

La réglementation est celle de la FFSS en vigueur au jour de la compétition.

Les séries seront établies au temps, toutes catégories confondues.

Les épreuves seront courues par FINALE DIRECTE.

L'ordre des épreuves pourra être modifié si nécessaire en fonction du nombre de compétiteurs engagés, de la composition du jury et du temps imparti pour le bon déroulement de la compétition.

Classement et récompenses

Classement individuel Avenirs/Poussins : les trois premiers compétiteurs de chaque catégorie par sexe et par épreuves individuelles.

Classement individuel Masters : les trois premiers compétiteurs par sexe, au cumul des points obtenus sur les 5 épreuves individuelles.

Le classement club : il sera attribué au terme des trois compétitions régionales eau plate et côtier de la saison 2024/2025 : **15 et 16 Février – 3 mai et 4 mai – 28 et 29 juin**, au cumul des points.

Matériel et déroulé des épreuves

- Chaque structure devra apporter **2 mannequins ILS, 2 mannequins DUMMY et 2 BT aux normes.**
- **Nous ne disposerons pas des mannequins et bouées tube de la Fédération, il est donc indispensable que nous ayons a minima 12 mannequins ILS, 12 Dummy et 6 BT.**
- Les forfaits seront à déclarer dès l'arrivée sur site de la compétition.
- Les compétiteurs devront faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuves et séries et ce afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

Officiels/Comité de course

Les officiels devront être engagés sur la compétition et selon la règle régionale établie :

- 1 officiel pour 5 compétiteurs
- 2 officiels pour 10 compétiteurs
- 3 officiels pour 15 compétiteurs
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Les repas des officiels est pris en charge par le club support CSSM avec le soutien de la Ligue Occitanie PM.

Les officiels présents devront prendre leur équipement personnel.

Droit d'engagement

Les engagements sont à régler à la Ligue Occitanie FFSS avant le début de la compétition : 8 € par compétiteur.

Règlement à effectuer à réception de la facture soit par chèque, soit par virement. (RIB en PJ), soit par HelloAsso.

Droit à l'image

Lors de la compétition des photos et des vidéos seront prises, les nageurs de par leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse et les organisateurs à exploiter les images réalisées.

Information :

- Pour tout complément d'information relatif à la réglementation et aux officiels, s'adresser à **Alain LANET** : alain.lanet@orange.fr
- Pour tout renseignement sur l'organisation et l'hébergement s'adresser à **Nathalie LANET** : nathalie.lanet@outlook.fr

La commission sportive de la Ligue Occitanie P-M.

Partenaires Ligue Occitanie PM



Partenaires Club



Ville de
Muret

